

DOSSIER D'INSCRIPTION 2^e ANNEE 2025-2026

Tarifs et modalités de paiement

**Pour une année de formation à l'ICM et pour toute inscription
avant le **15 juin 2025*** :**

- **1250 euros (au lieu de 1349 €)** : Personnes bénéficiaires du RSA, chômeurs longue durée, Etudiants bénéficiaires de bourses sur critères sociaux**
- **1440 euros (au lieu de 1549 €)** : Étudiants ; demandeurs d'emploi percevant des allocations chômage **...
- **1625 euros (au lieu de 1749 €)** : Personnes en activité professionnelle **

*Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à envoyer votre dossier d'inscription dans les meilleurs délais.

*** Remise de 60 euros** supplémentaires pour tout paiement comptant (à déduire **directement** au moment du paiement) !

Possibilité de paiement sécurisé en ligne sur notre site internet www.icm-aix.com, rubrique « inscriptions » (**4x sans frais possible¹**). Cf. Modalités de paiement p.3

***Les inscriptions restent possibles après cette date ! Le délai ne concerne que la remise appliquée.**

¹  Payez en 4x. [En savoir plus](#)

Paraphe :

****Précisions sur le statut :**

Le statut pris en compte est celui que vous avez **au jour de l'inscription.**

- ❖ **Boursiers** : Si vous n'êtes pas étudiant.e. boursier.e. et avez ou allez effectuer une demande pour l'année 2025-2026, merci de le préciser. Vous payez alors **le tarif boursier** mais devrez justifier de l'accord obtenu (ou au minimum de l'avis d'attribution conditionnel de bourse) auprès de l'ICM, **avant le 1^{er} juillet 2025**. A défaut, le tarif étudiant vous sera attribué pour l'année 2025-2026 et vous devrez nous faire parvenir la différence avant le début des cours.
- ❖ **Bacheliers 2025 ou jeunes de -25 ans non étudiants :**
 - **Bacheliers** : vous pouvez vous inscrire **dès Janvier 2025**. Il vous sera simplement demandé de joindre un justificatif de votre Baccalauréat dès que vous l'aurez. Si vous n'obtenez pas le Bac, l'inscription à l'ICM sera alors annulée et **les frais déjà engagés vous seront rétrocédés**. Votre statut *par défaut* au moment de l'inscription est le statut étudiant et le tarif correspondant vous est applicable. Si vous souhaitez bénéficier du tarif boursier, reportez-vous au paragraphe précédent.
 - **Jeunes de – de 25 ans sans statut spécifique** : si vous avez moins de 25 ans et n'êtes ni salarié ni étudiant, Votre statut *par défaut* au moment de l'inscription est le **statut étudiant** et le tarif correspondant vous est applicable (NB. : **l'ICM ne donne pas le statut étudiant**, si vous voulez en bénéficier, il vous faut procéder à une demande d'inscription dans l'enseignement supérieur via la plateforme « Parcoursup », du **15 janvier au 13 mars 2025**). Si vous avez déjà été étudiant boursier ou lycéen boursier, vous pouvez bénéficier de notre tarif "boursier" sur justificatif (dernier justificatif de bourse + justificatif de ressources des représentants légaux si vous êtes à leur charge).
- ❖ **Demandeurs d'emploi** : Le tarif applicable est à priori le tarif " Étudiant/Demandeur d'emploi ". Selon votre situation et sur justificatif, vous pouvez bénéficier du statut "Boursiers/RSA".
- ❖ **Retraités** : La situation est étudiée au cas par cas. Nous nous basons essentiellement sur vos ressources.
- ❖ **Salariés** : Le tarif applicable est à priori le tarif correspondant à la mention « Personnes en activité professionnelle ». Cependant, selon votre situation et sur justificatif, vous pouvez bénéficier du tarif « étudiant ». Si vous avez la possibilité d'être financé par votre employeur, le tarif applicable est celui de **1979€**.
- **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant le tarif applicable !**
- **Nous vous demanderons de bien vouloir nous fournir tout justificatif de votre situation actuelle *au jour de l'inscription* (cf. *liste des pièces demandées*).**

Paraphe :

Modalités de paiement :

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (sans frais)*.

➤ Si vous choisissez le mode de **paiement échelonné**, devront être remis **au moment de l'inscription** :

- Un acompte d'un **minimum de 120 euros** (déduit de la somme totale), encaissé dans les **10** jours après réception . **Accompagné de :**
- **2 à 4 chèques (en plus de l'acompte)** tous datés au **jour de la remise**, à l'ordre d' "I.C.M." **(Déduction faite de l'acompte).**

*Le 1^{er} chèque sera déposé dans les **8 jours** suivant l'inscription, Le 2^{ème} le mois d'après, etc. Ainsi, votre paiement s'échelonnera sur **2 à 5 mois** (acompte compris), selon le nombre de chèques donnés.*

Si vous avez un impératif et devez décaler une ou des dates d'encaissement, merci de nous le signaler.

- **Paiement en 4 fois sans frais possible en ligne** (cf. paragraphe suivant).

➤ **Paiement en ligne** : Possibilité de règlement de la somme totale ou de l'acompte**, via le lien sécurisé : <https://paypal.me/icmaix>.

-> Cliquer sur le lien et suivre les instructions.

Si vous souhaitez un **paiement échelonné en ligne**, vous devez passer par l'application *Paypal* et demander le **paiement en 4 fois sans frais**, qui est possible sous certaines conditions (**voir l'application** <https://www.paypal.com/fr/home>).

L'ICM n'accepte le paiement échelonné que par **chèques** (cf. modalités ci-dessus), avec éventuellement versement de l'acompte via *Paypal***.

****Attention : Le versement de l'acompte ne garantit pas l'inscription !** La somme totale doit être transmise à l'Institut par chèques **au moment** de l'inscription, ou via un second virement.

Si la candidature est acceptée, la confirmation d'inscription ne sera effective que lorsque le règlement de la **somme totale** aura été transmis (soit par chèques, soit via un second virement du reste de la somme).

En cas de refus de candidature, si des sommes ont déjà été encaissées par l'ICM, elles **seront remboursées au candidat**.

***Rappel : Remise de 60 euros supplémentaires pour tout paiement comptant (à déduire directement au moment du paiement) !**

Paraphe :

Modalités de paiement (suite) :

Merci d'indiquer ci-dessous les modalités choisies :

- ***Si paiement par chèque(s), veuillez indiquer le nombre de chèques donnés (même si un seul chèque) :***

/.../.../

➔ ***Si plusieurs chèques : les fournir tous en même temps, datés au jour de l'inscription. L'ICM s'engage à respecter le paiement échelonné sur 2, 3 ou 4 mois.***

- ***Si paiement par virement(s), ou via notre site internet, indiquer le montant, la ou les dates du/des virements et la référence de la transaction (délivrée par Paypal ou par votre banque, une fois le paiement effectué) :***

Date du 1^{er} virement (indiquer soit la date du versement de la somme totale, soit la date de l'acompte si versé par virement) :

...../...../.....

Référence de la transaction :

Date du 2nd virement (Si et seulement si, l'acompte a été versé par virement) :

...../...../.....

Référence de la transaction (disponible sur paypal, une fois paiement effectué) :

- ***Si versement d'espèces, veuillez indiquer la somme (EN CHIFFRES) : /.../.../.../.../ EUROS***

En cas de refus de candidature, les sommes déjà encaissées par l'ICM sont remboursées au candidat.

Pour bénéficier d'une réduction supplémentaire sur le montant de votre inscription, pensez à parrainer ! (Bons de parrainage p.9)

Paraphe :

Délai de rétractation et annulation de l'inscription :

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Passé ce délai, l'inscription à l'ICM implique **sans exception et quel que soit le mode de paiement choisi**, le règlement de la **totalité des droits annuels** même en cas d'absence de l'inscrit, d'interruption du suivi des cours pendant l'année de formation ou d'annulation de l'inscription **avant le début des cours**, sauf **cas de force majeure dûment justifié**.

Dans cet unique cas de force majeure, l'inscrit peut demander l'annulation de son inscription et n'est dès lors redevable qu'au *prorata temporis*. Le reste des sommes versées lui sera alors restitué.

Seules pourront accéder aux cours les personnes ayant remis (selon les diverses modalités proposées), le **montant total** des droits d'inscription.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, les tribunaux d'Aix-en-Provence seront seuls compétents pour régler le litige.

Paraphe :

*Pour vous inscrire, retournez- nous le présent dossier – pages 1, 2, 3 et 4
Complétées, paraphées et signées, accompagnées des pièces demandées page 6.*

NOM : /.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Prénom : /.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Né(e) le : /.../.../ /.../.../ /.../.../.../...

A : Commune : .../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Département : (indiquer le numéro seulement si vous êtes né (e) en France) /.../.../

Nationalité : /.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Adresse (merci de renseigner également code postal et ville !) :

.....
.....
.....

Téléphone : /.../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Email (indispensable) :.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../
.../.../.../.../...

Dernier diplôme obtenu (Précisez dans quelle discipline et fournir une photocopie)

.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Etablissement.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Ville /.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../ **Département :** /.../.../

Profession ou Situation actuelle - Si étudiant, précisez quel est le diplôme préparé :

.....
.....

Situation (professionnelle, universitaire ou autre...) envisagée à partir de septembre 2025 (si aucun changement par rapport à la date de votre inscription, le préciser aussi) :

.....
.....

Paraphe :

MODALITES SPECIFIQUES DE L'INSCRIPTION EN 2^{ème} ANNEE

La 1^{ère} et la 2^{ème} année s'inscrivant désormais dans une **continuité**, la validation complète de la 1^{ère} année **n'est plus obligatoire** pour s'inscrire en 2^{ème} année.

Si l'étudiant.e. n'obtient pas la moyenne à l'issue des épreuves de fin d'année (Juin-Juillet), l'inscription en 2^{ème} année **est possible en mode "chevauchement"**.

Ainsi, les matières non validées (à savoir, dont la note est inférieure à 10/20), sont à re-présenter en fin de 2^{ème} année, au moment des examens de 2^{ème} année.

En revanche, la non remise du rapport de recherche ou la non validation de celui-ci (= 0/20), **invalide d'office l'obtention de la 1^{ère} année** et, de ce fait, le passage en mode "chevauchement" en 2^{ème} année ne sera pas possible.

Un redoublement de la 1^{ère} année pourra alors être proposé*.

Si la note du rapport de recherche est inférieure à 10/20, le passage en mode "chevauchement" en 2^{ème} année est possible, cependant l'inscrit.e. devra présenter les matières non validées aux rattrapages, au **début du mois de septembre 2025** et remettre une nouvelle version retravaillée de son rapport de recherche à l'ICM **au plus tard le 20 septembre 2025** pour une réévaluation de celui-ci.

Si la moyenne générale est atteinte à l'issue des épreuves de fin d'année, mais que la note obtenue au rapport de recherche est inférieure à 10/20, l'étudiant.e. pourra néanmoins accéder à la 2^e année, **à condition** de retravailler et d'améliorer son rapport. La version ainsi modifiée devra être transmise à l'ICM **au plus tard le 20 septembre 2025**, pour une nouvelle évaluation.

Si à l'issue des rattrapages et/ou de la remise du nouveau rapport de recherche, la moyenne n'est toujours pas obtenue, la situation sera étudiée au cas par cas par la Direction de l'ICM, en tenant compte de l'assiduité de l'étudiant.e. tout au long de la 1^{ère} année de formation (présence au cours, investissement/participation...).

En cas de redoublement, l'ICM propose de prendre en charge la **moitié du tarif de l'inscription. Ainsi, le coût de l'année redoublée sera = **à 50%** du tarif en vigueur au moment de la réinscription de l'étudiant.e. et en fonction de son statut.*

Paraphe :

MODALITES DE VALIDATION DE LA 2^{ème} ANNEE ET D'OBTENTION DU DIPLOME

Les examens de 2^{ème} année se composent d'épreuves écrites se déroulant à la fin du mois de juin, généralement en distanciel, et de la remise d'un rapport de recherche un peu plus conséquent que celui de 1^{ère} année, à remettre généralement mi-août.

De même que pour la 1^{ère} année, l'étudiant doit obtenir au minimum **10 de moyenne générale**. Les notes **se compensent avec celles obtenues en 1^{ère} année**, il n'y a pas de coefficient et aucune note n'est éliminatoire, à l'exception d'un **0/20**.

En revanche, la non remise du rapport de recherche ou la non validation de celui-ci (= 0/20), **est éliminatoire et invalide l'obtention de la 2^e année ainsi que du diplôme**. De même, la **non remise examens écrits de 2e année est éliminatoire**, hormis cas de force majeure **dûment justifié**.

Si la note du rapport de recherche est inférieure à 10/20 et que la moyenne générale n'est pas obtenue à l'issue des épreuves écrites, l'inscrit.e. devra présenter les matières non validées aux rattrapages, au mois de **septembre 2026** et remettre une **nouvelle version retravaillée** de son rapport de recherche à l'ICM **avant le 15 octobre 2026** pour une réévaluation de celui-ci.

Si la moyenne générale est atteinte à l'issue des épreuves de fin d'année, mais que la note obtenue au rapport de recherche **est inférieure à 10/20**, l'étudiant.e remettre une **nouvelle version retravaillée** de son rapport de recherche à l'ICM **avant le 15 octobre 2026** pour une réévaluation de celui-ci.

Si à l'issue des rattrapages et/ou de la remise du nouveau rapport de recherche, la moyenne n'est toujours pas obtenue, la situation sera étudiée au cas par cas par la Direction de l'ICM, en tenant compte de l'assiduité de l'étudiant.e. tout au long des 2 années de formation (présence au cours, investissement/participation...). Un redoublement de la 2^e année de formation pourra éventuellement être proposé*, afin de permettre à l'étudiant.e d'améliorer ses résultats et d'obtenir le diplôme.

En cas de redoublement, l'ICM propose de prendre en charge la **moitié du tarif de l'inscription. Ainsi, le coût de l'année redoublée sera = **à 50% du tarif en vigueur au moment de la réinscription de l'étudiant.e. et en fonction de son statut.***

Paraphe :

DEMANDE D'INSCRIPTION

- ☐ A titre personnel
- ☐ En tant qu'étudiant
- ☐ En tant qu'étudiant boursier ou personne bénéficiaire du RSA *

* Sous réserve de l'accord de la direction de l'ICM

Votre inscription ne sera prise en compte que lorsque vous nous aurez remis :

- Le dossier d'inscription dûment complété, paraphé et signé.
- Les pièces nécessaires à votre inscription demandées en page 5.
- Un acompte **d'au moins 120 euros** pour les personnes ayant choisi le mode de paiement échelonné *(Possibilité de règlement de l'acompte via le lien sécurisé : <https://paypal.me/icmaix>. En cas de refus de candidature, celui-ci est remboursé au candidat.)
- **Le reste de la somme** correspondant au montant total de l'inscription (*si plusieurs chèques : les fournir tous en même temps, datés au jour de l'inscription. L'ICM s'engage à respecter le paiement échelonné sur 2 à 5 mois.*).

Les candidats à l'inscription n'ayant pas fourni toutes les pièces nécessaires au règlement de leur inscription à la date des premiers cours, ne pourront accéder aux cours.**

Fait à, le/...../.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :

**L'acompte étant une avance sur la somme totale, pensez à le déduire du reste du montant de votre inscription*

****Les cours se dérouleront 1 week-end par mois, de septembre 2025 à juin 2026**

**** Un courriel de confirmation vous sera envoyé à réception de votre dossier d'inscription. Une attestation d'inscription, un reçu ou une facture peuvent être délivrés sur demande.**

Pièces à fournir pour votre inscription

- Montant du règlement de la formation (*cf. Modalités de paiement p.1 et 2*) ;
- Pour les étudiants : photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours et du dernier diplôme obtenu
- Pour les non étudiants : justificatif(s) de la profession exercée ou de la situation **au jour** de l'inscription : ***Seulement si changement par rapport à la 1^{ère} année de formation.***
- Photocopie de la carte de sécurité sociale (*ou de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale*) pour l'année en cours
- Copie de l'assurance responsabilité civile
- Fiche d'inscription : p.3, 4 et 5 complétées, paraphées et signées
- Un acompte **d'au moins 120 euros** pour les personnes ayant choisi le mode de paiement échelonné (en plus du reste du montant de la formation).

Pensez à nous signaler tout changement, notamment adresse postale, mail, n° de téléphone !!!!...

** Pour bénéficier d'une réduction supplémentaire sur le montant de votre inscription, pensez à parrainer ! (Bons de parrainage p.6)*

Remise du dossier d'inscription :

- Sur notre site internet www.icm-aix.com, rubrique Inscriptions. Ou :
- A remettre en mains propres à Eve MARTIN ou Aurélien DYJAK. Ou :
- A renvoyer à l'adresse ci-dessous (Privilégiez le courrier SUIVI et non recommandé) :

Direction administrative ICM
A l'attention d'Eve Martin
230 Rue Les Sauriers
13510 EGUILLES

Paraphe :

Bon de parrainage n°1
A remplir par le "parrain" * et à nous communiquer

Je sous signé, **Nom :**

Prénom :

Régulièrement inscrit(e) à l'ICM en année de formation, pour l'année 20.../20... ,
Souhaite parrainer et ainsi bénéficier d'une remise de **80 euros** sur le montant de mes droits
d'inscription ICM :

Nom :

Prénom :

Dans le cadre de son inscription en 1^{ère} année à l'ICM (année 20...- 20...), sous réserve de
l'acceptation de sa candidature par la direction de l'Institut de Criminologie Méditerranéen.

Fait à , ***le***
...../...../.....

Signature :

**personne déjà inscrite qui vous recommande*

Bon de parrainage n°2
A remplir par le "parrain" * et à nous communiquer

Je sous signé, **Nom :**

Prénom :

Régulièrement inscrit(e) à l'ICM en année de formation, pour l'année 20.../20... ,
Souhaite parrainer et ainsi bénéficier d'une remise de **160 euros** sur le montant de mes droits
d'inscription ICM :

Nom :

Prénom :

Dans le cadre de son inscription en 1^{ère} année à l'ICM (année 20...- 20...), sous réserve de
l'acceptation de sa candidature par la direction de l'Institut de Criminologie Méditerranéen.

Fait à , ***le***/...../.....

Signature :

**personne déjà inscrite qui vous recommande*